



**Bureau communautaire
Mardi 17 Octobre 2023**

DECISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 11

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8

Présents : M. Claude REVEL, M. Francis BARDEAU, Mme Marie PASSIEUX, Mme Isabelle SILHOL, M. Bernard COSTE, M. Gérald VALENTINI, M. Olivier BERNARDI, M. Joseph RODRIGUEZ.

Absents : M. Claude VALERO, M. Olivier BRUN, Mme Myriam GAIRAUD.

Rapporteur : M. Claude REVEL.

Désignation d'un représentant titulaire pour siéger au sein de l'Assemblée générale de la Mission Locale Jeunes du Cœur d'Hérault

Monsieur REVEL rappelle que par délibération que par délibération 2020.29.09.12 en date du 29 septembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé une délégation de pouvoirs au Bureau communautaire de la Communauté de communes pour prendre toute décision concernant la désignation des représentants de l'intercommunalité dans les instances extérieures et les commissions ne présentant pas de caractère règlementaire.

Par délibération en date du 22 Juillet 2020, le Conseil communautaire a procédé à la désignation de Monsieur Yves BAILLEUX-MOREAU en qualité de représentant titulaire au sein de l'Assemblée générale de la Mission Locale Jeunes du Cœur d'Hérault.

La Communauté de communes a été informé de la démission de Monsieur Yves BAILLEUX-MOREAU de ses fonctions en tant que conseiller municipal de Paulhan et conseiller communautaire.

Il convient dès lors de procéder à son remplacement au sein de l'Assemblée générale de la Mission Locale Jeunes du Cœur d'Hérault.

Monsieur REVEL propose aux membres du Bureau communautaire la candidature de Madame Christine RICARD en place et lieu de Monsieur Yves BAILLEUX MOREAU.

La Communauté de communes a été informé également de la démission de Madame Marina BOURREL en qualité de titulaire de l'Assemblée générale de la Mission Locale des Jeunes.

Monsieur REVEL propose aux membres du Bureau communautaire la candidature de Monsieur Olivier BRUN en place et lieu de Madame Marina BOURREL

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Madame Christine RICARD et Monsieur Olivier BRUN en qualité de représentants titulaires de la Communauté de communes du Clermontais au sein de l'Assemblée générale de la Mission Locale des Jeunes du Cœur d'Hérault (MLJ),
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées au conseil communautaire.

Fait à Clermont l'Hérault, le 20 Octobre 2023

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL